



Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, Volume 4 (1)

ISSN : 1987-071X e-ISSN 1987-1023

Reçu (Received), 24 juin/june 2021

Accepté (Accepted), 21 juin/june 2022

Publié (Published), 22 juin/june 2022

<http://www.revue-rasp.org>

---

*Type d'article : Recherche*

## **Abandon de famille par le père et maltraitance infantile en milieu urbain ivoirien : le cas de la commune d'Abobo (Abidjan-Côte d'Ivoire)**

Abandonment of the family by the father and child abuse in Ivorian urban environment: the case of the commune of Abobo (Abidjan-Côte d'Ivoire)

KOUAME BI GOORE Roland<sup>1</sup>

<sup>1</sup>UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Correspondance : [gooreroland@yahoo.fr](mailto:gooreroland@yahoo.fr)

### **Résumé**

Cet article vise à examiner le lien entre l'abandon de famille par le père et les mauvais traitements subis par les enfants. L'hypothèse stipule que le départ du père fragilise le filet de sécurité offert par la famille à l'enfant, ce qui conduit à sa maltraitance. Ce travail s'inscrit dans la théorie des activités routinières de Cohen et Felson (1979). Au plan méthodologique, durant 5 mois, l'étude documentaire, l'observation, les entretiens semi-directifs ont permis de recueillir des données auprès de l'échantillon d'enquête composé de 127 individus. Ces données analysées qualitativement et quantitativement indiquent que l'infidélité de la mère, les violences conjugales, l'immigration, les conduites addictives du père, etc. favorisent l'abandon de famille par ce dernier. Les familles victimes, en perdant leur principal pourvoyeur de ressources, se précarise. Ayant un faible pouvoir d'achat, surchargée de tâches parentales, la mère éprouve des difficultés psychologiques. Ce contexte parentifie les enfants, les déscolarise, les expose à la négligence, à l'exploitation, à la violence conjugale, psychologique et physique.

**Mots-clés :** Abandon de famille, Abandon d'enfants, Maltraitance infantile, Monoparentalité.

### **Abstract**

This article aims to examine the link between father abandonment of the family and child abuse. The hypothesis states that the departure of the father weakens the safety net offered by the family to the child, which leads to his abuse. This work fits into the theory of routine activities of Cohen and Felson (1979). Methodologically, for 5 months, the documentary study, observation, semi-structured interviews made it possible to collect data from the survey sample made up of 127 individuals. These data, analyzed qualitatively and quantitatively, indicate that infidelity of the mother, domestic violence, immigration, addictive behavior of the father, etc. promote the abandonment of the family by the father. The victim families, by losing their main provider of resources become precarious. With very little purchasing power, overloaded with parental tasks, the mother suffering from psychological difficulties. This context parentifies children, takes them out of school, exposes them to negligence, to domestic, psychological and physical violence.

**Keywords:** Family abandonment, Child abandonment, Child abuse, Single parenthood

## 1. Introduction

Mucchielli (2001) se référant à Lefaucheur (1997) apprend que l'absence du père au sein de la famille est un sujet ancien de la littérature scientifique. Exploré dans les champs psycho-pédagogique et psychanalytique, il concerne une représentation de la « mort du père » de son « effacement » réel ou symbolique, de sa dissolution dans l'indifférenciation sexuelle. Cependant, le nombre croissant des divorces, la garde des enfants dans la plupart des cas par les mères, l'évolution du droit de la famille, ont amplifié ce sujet dans les années 1980 et 1990 (Mucchielli, 2001).

Quels sont les impacts de l'absence du père sur les enfants ? Selon la théorie psychanalytique le père a une fonction psychologique importante : la fonction de triangulation. En effet, il permet à l'enfant de passer d'une relation dyadique (mère-enfant) à une relation triadique (mère-enfant-père). La présence du père amène l'enfant à sortir de la fusion avec la mère, à couper symboliquement le cordon ombilical. Cette coupure permet au petit d'entrer dans le monde du langage, de la culture, de comprendre qu'il a deux parents donc d'identifier la différence des sexes, de reconnaître le tabou de l'inceste. Par conséquent, l'absence du père met en cause la construction fondamentale de l'enfant, sa maturation, son individuation, son équilibre affectif et sexuel (Mucchielli, 2001 ; Noël et Cyr, 2012).

Cette absence est associée par plusieurs chercheurs aux comportements anormaux et à des pathologies chez l'enfant (délinquance, déviance sexuelle, toxicomanie, maladies mentales, conduites suicidaires, etc.) (Disashi, 2015, Mucchielli, 2001). Elle est également liée à la maltraitance infantile. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2020), parmi les facteurs de risques de la violence envers les enfants, il y a la mauvaise pratique du rôle parental, le dysfonctionnement familial et la séparation des parents. Le rapport sur la violence et la santé de l'OMS (2002) souligne que dans tous les pays, les mères jeunes, célibataires et pauvres comptent parmi les parents qui risquent le plus de se montrer violents envers les enfants. Dans le même sens, Hetherington et Martin (1979), cités par Sarda et Perron (1983), affirment que dans les familles monoparentales matricentriques, la mère, étant accaparée ou préoccupée par sa propre adaptation à une situation douloureuse, se retrouve limitée dans ses ressources, et n'a donc peu de soutien à offrir aux enfants.

Ces travaux antérieurs montrent que la monoparentalité matricentrique est associée aux violations des droits de l'enfant. Cependant, à notre connaissance, en Côte d'Ivoire, peu d'études se sont focalisées sur cette problématique. Alors que le taux des mères vivant seules et le nombre d'enfants vivant dans des familles uniparentales semblent préoccupants dans le pays. En effet, en 2016, 17,5% des ménages ivoiriens étaient dirigés par des femmes, 13% d'enfants sur le plan national et 15% au niveau de la ville d'Abidjan vivaient avec leur mère seulement alors que leur père était en vie (Institut National de la Statistique, 2017). Il convient donc d'examiner l'influence du retrait du père de la famille sur la maltraitance infantile dans le district d'Abidjan qui, statistiquement, abrite un plus grand nombre d'enfants élevés par les mères seules. Ceci permettra d'appréhender de manière globale les violences subies par les tout-petits.

La présente étude qui se donne pour objectif d'examiner la corrélation entre le délaissement de la famille par le père et les mauvais traitements infligés aux enfants émet comme hypothèse que le départ

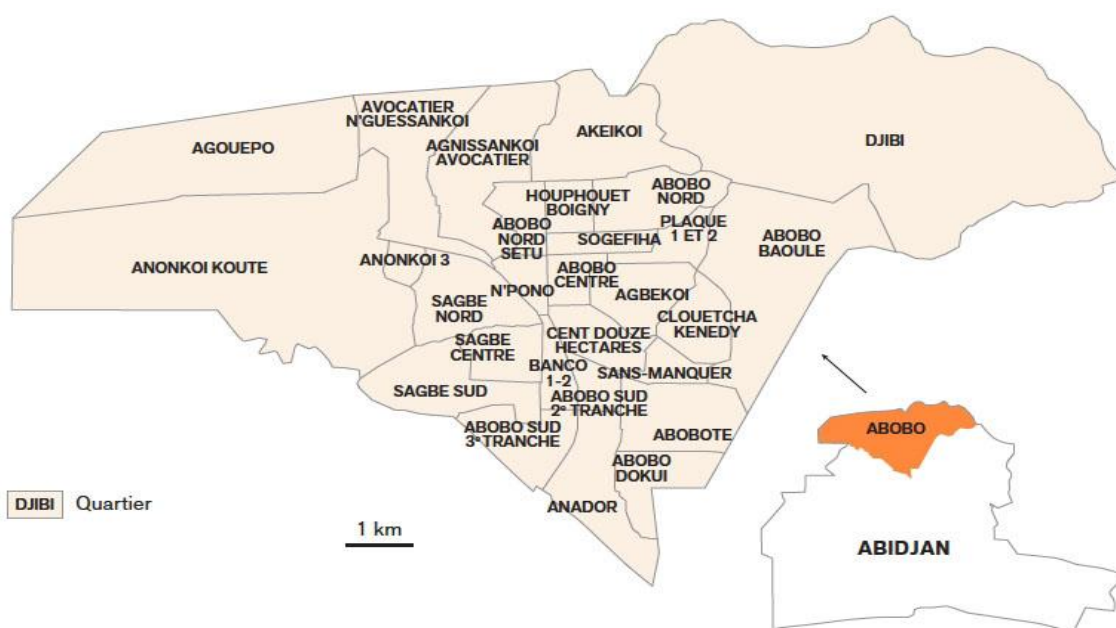
du père fragilise le filet de sécurité offert par la famille à l'enfant, ce qui conduit à sa maltraitance. L'analyse est faite sous l'angle de la théorie des activités routinières de Cohen et Felson (1979). Cette théorie postule, d'une part, que l'évolution de la criminalité est liée aux changements dans les habitudes de vie des individus. D'autre part, elle montre que le risque de victimisation augmente avec la présence concomitante dans le temps et dans l'espace de trois facteurs : des agresseurs motivés, un faible niveau de supervision et l'accessibilité ou la vulnérabilité des victimes (Felson et van Dijk, 1993).

Avec cette théorie, nous montrerons que la maltraitance subie par les enfants suite au départ du père de la maison est liée aux changements dans les habitudes de vie et à la précarisation de la cellule familiale. Avec ce départ, la mère devient l'unique parent chargé de l'éducation des enfants. Jouant son habituel rôle, elle doit combler le vide laissé par le père. Ceci la surcharge, la rend moins apte à assumer toutes les charges parentales. De ce fait, le niveau de protection des enfants baisse, accroissant leur vulnérabilité et la probabilité de leur victimisation.

## 2. Matériels et méthodes

### 2.1. Situation géographique de la zone d'étude

Abobo est l'une des 13 communes du district d'Abidjan, située au nord de cette agglomération. D'une superficie de 7800 hectares, elle abrite, 1.030.658 habitants (Yacouba Konaté, 2017). Elle est limitée au sud par les communes d'Attécoubé et d'Adjamé, au nord par celle d'Anyama, à l'est par la municipalité de Cocody et à l'ouest par celle de Yopougon. L'espace communal est subdivisé en 28 secteurs et 72 quartiers dont 53, sous équipés, concentrent plus de 60% de la population (ONU-Habitat, 2012 ; Diby, 2018).



Carte 1 : Présentation de la zone d'étude  
Source : Yacouba Konaté (2017).

## 2.2. Méthode et collecte de données

Parmi les techniques utilisées, il y a d'abord, l'observation. Elle nous a permis de percevoir, d'appréhender l'environnement dans lequel vivent, travaillent, se divertissent les membres des foyers abandonnés et de noter leurs comportements, faits, réactions et gestes. Ensuite, nous nous sommes servis de la recherche documentaire. Dans ce cadre, nous avons eu accès à des études scientifiques et des textes de loi portant sur la monoparentalité et sur la violence infligée aux enfants. De ces divers documents, nous avons extrait des données utiles à l'élucidation de notre objet d'étude. Enfin, nous avons interviewé nos informateurs. L'entretien que nous avons eu avec eux a été réalisé de manière individuelle et semi-directive. Il a permis à chacun d'eux de développer ses pensées, de s'exprimer avec un plus grand degré de liberté et de profondeur suivant la grille d'entretien que nous avons conçue comportant les thèmes suivants : facteurs du départ des pères, impacts de ce départ sur la famille, caractéristiques socio-économiques des mères et des enfants abandonnés, actes de maltraitance subis par les enfants.

### 2.2.1. Participants

L'échantillon d'enquête comprend 127 individus choisis de manière arbitraire puisque nous ne disposons pas de base de sondage exhaustive de la population mère de chacune des catégories sociales. Ils ont été enquêtés, du 3 février au 4 juillet 2020. Parmi eux, il y a 30 mères et 50 enfants issus de 25 familles monoparentales matricentriques identifiées grâce aux acteurs du terrain rencontrés lors de notre pré-enquête (les assistants sociaux, les responsables d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) de défense des droits des femmes et des enfants, etc.) La présence des mères abandonnées dans l'échantillon se justifie. Ayant vécu pendant plusieurs années avec les pères responsables d'abandon de famille, elles disposent des données sur les caractéristiques de ces derniers, les raisons de leur départ, les impacts de ce départ sur la famille et le bien-être des enfants. Les 50 enfants issus de ménages uniparentaux sont ceux qui sont victimes de la maltraitance liée au départ des pères objet de l'étude. Ils détiennent donc des informations nécessaires à saisir plusieurs contours de ce phénomène.

En plus, dans l'échantillon, il y a 20 voisins des foyers abandonnés et 10 adultes y vivant. Partageant le quotidien des familles monoparentales matricentriques et ayant été témoins des discordes à la base du départ des pères, ils peuvent nous éclairer sur les raisons de ce départ et sur ses conséquences en termes de difficultés rencontrées par la famille et de victimisations subies par les enfants. Leurs témoignages permettront d'infirmer ou de confirmer les propos des mères et des enfants délaissés. En sus de ces derniers, nous avons retenus 3 chefs de communauté et 3 responsables de culte parmi les répondants. Ces autorités culturelles et coutumières sont celles vers qui se tournent le plus souvent les mères abandonnées pour porter plainte contre les conjoints fautifs ou pour demander conseils. Pour avoir été souvent impliquées dans le règlement des litiges, ces autorités sont au fait des raisons qui divisent les couples, des difficultés rencontrées par les mères et leurs enfants. Leur témoignage est donc nécessaire pour élucider notre objet d'étude.

De surcroît, 2 policiers, 2 gendarmes et 3 assistants sociaux ont été enquêtés. En effet, dans l'exercice de leurs fonctions, ces professionnels de la sécurité et de l'assistance sociale ont eu à traiter des cas d'abandon de famille et de maltraitance d'enfants. Ils disposent donc d'informations pouvant éclairer le sujet à l'étude. Enfin, la liste des enquêtés se termine avec 4 responsables d'ONG de défense des droits des femmes et des enfants. Les institutions qu'ils dirigent dénoncent les violences basées sur le

genre et la maltraitance des enfants et font des plaidoyers pour le respect des droits de ces catégories sociales. A ce titre, ils possèdent des données pouvant permettre de saisir la corrélation entre les mauvais traitements infligés aux enfants et le départ du père de la maison.

### *2.2.2. Méthodes d'analyse de données*

Les méthodes d'analyse de données adoptées sont l'analyse qualitative et l'analyse quantitative. La première a permis d'analyser les données descriptives telles que les discours, les comportements des individus enquêtés. Avec cette méthode, nous nous sommes intéressés aux significations que ces acteurs attribuent à l'abandon de famille, aux difficultés socio-économiques rencontrées par les mères et les enfants délaissés, la maltraitance des enfants, etc. La seconde méthode nous a permis d'expliquer les données numériques.

## **3. Résultats**

### *3.1. Facteurs explicatifs du départ du père*

De l'avis de nos enquêtés, divers facteurs déterminent la désertion paternelle : l'infidélité réelle ou présumée de la mère, la volonté du père de fonder un autre foyer, son désir de fuir une maison où les violences conjugales sont fréquentes. En plus, nous avons la découverte par l'épouse légitime de la relation extraconjugale de son conjoint, le départ du père pour une localité hors d'Abidjan ou à l'extérieur du pays, en quête d'emploi ou d'un mieux-être. A ces facteurs, s'ajoutent les conduites addictives (drogue, jeu pathologique, alcool) du père, la découverte par son entourage d'un acte honteux qu'il a commis à l'intérieur de la famille (inceste). Enfin, père déserte la maison quand il pense que sa femme ou ses enfants pratiquent la sorcellerie et cherchent à mettre fin à ses jours.

### *3.2. Impacts socio-économiques du départ du père*

#### *3.2.1. Sur le groupe-famille*

Dans 9 cas sur 10, la désertion du père fait décroître le pouvoir d'achat de la famille. Cette situation l'oblige généralement à quitter son espace de vie initial, à aménager dans des cadres de vie plus défavorisés, dans des maisons ayant un nombre de pièces réduites et dont le loyer est moins coûteux. Sur les 25 familles enquêtées, à la suite de l'abandon du père, 15, soit 60%, ont déménagé dans les quartiers moins équipés (Bocabo, Krotcha, Béabou, etc.) et se retrouvent dans des habitations d'un standing plus bas. Par ailleurs, plus de la moitié des mères seules (53,33%) n'arrivent pas à payer le loyer dans les délais impartis. En corrélation avec cette situation, le nombre et la qualité des repas a baissé dans 56% des ménages.

En plus, la famille reste sans une figure masculine protectrice devant la soutenir moralement et affectivement. Elle perd en outre le garant de l'autorité en son sein, le modèle des vertus morales et sociales. De surcroît, le conflit de loyauté auquel sont confrontés certains enfants divise la famille entre les "pro-maman" et les "pro-papa". 48% des familles enquêtées ont subi cette division.

### 3.2.2. Sur la mère

Etant restée seule, la mère fait face à une accumulation de rôles éducatifs. Elle remplit ses fonctions traditionnelles (faire le ménage, prendre soin des enfants, leur apporter de l'affection, etc.) En plus, elle doit remplacer le père. A ce titre, elle pourvoit aux besoins de la famille, incarne l'autorité parentale. Enfin, elle soutient les enfants dans les activités scolaires. Pourtant, sa situation socio-économique s'est dégradée avec la désertion du conjoint. Environ 7 mères sur 10 sont dans ce cas. Elles ont basculé dans un état économique plus défavorisé.

Cette situation fait que ces mères connaissent une mobilité professionnelle. Les 15 mères qui étaient sans emploi, uniquement des ménagères, ont commencé à faire une activité génératrice de revenus, dans le secteur informel, notamment, le commerce. Plus de 50% de celles qui travaillaient déjà dans ce secteur ont diversifié leurs occupations et allongé leurs journées de travail pour accroître leurs revenus. Les deux tiers de celles qui sont fonctionnaires se sont engagées dans des activités rentables (vente de pagne, de denrées alimentaires, etc.)

Au plan psychologique, 50% des mères abandonnées éprouvent un sentiment de culpabilité. Il s'agit notamment de celles dont les maris ont déserté la maison, les accusant, à tort ou à raison, d'avoir eu des relations extraconjugales. Il y a également celles qui ont été victimes ou souvent auteurs de violences conjugales. Voilà quelques extraits de leurs discours :

*« Je suis la responsable de son départ. J'ai poussé un peu trop loin le bouchon de ma vengeance lorsqu'il m'a frappée »* (J.L. 41 ans, mère abandonnée avec 3 enfants).

*« Je suis très jalouse. Je ne supportais pas qu'il ait des copines, c'était la pomme de nos multiples discordes. N'en pouvant plus, il est parti. Je m'en veux »* (M. K., 37 ans, mère abandonnée avec 4 enfants).

En plus, les mères abandonnées éprouvent un sentiment d'infériorité, d'échec, une faible estime de soi. Ceci fait qu'elles sont peu épanouies, anxieuses, irritables, se repliant sur elles-mêmes. Cette dégradation de leur état psychologique a conduit une proportion non négligeable d'entre elles (20%) à la toxicomanie (alcool, cigarette, drogue illicite, etc.)

Sur le plan des relations sexuelles, 6 mois environ après le départ du conjoint, 53,33% des mères ont débuté des relations avec un autre homme. Au moment de l'enquête, plus des trois quarts (76,66%) d'entre elles ont affirmé qu'elles ont un partenaire à la différence de 23,33% qui n'en ont pas encore. Dans 60,86% des cas, ces relations se font à l'insu des enfants, en dehors du domicile familial. Mais dans 39,13% des cas, ces liens sont sus des enfants. Le partenaire bien qu'étant non-résident, rend de fréquentes visites à la mère. Ceci est désapprouvé par certains petits. Cette désapprobation détériore les rapports entre la mère et ces enfants. Ces petits ont également des relations tendues avec le beau-père.

### 3.3. Maltraitance des enfants vivant dans des ménages abandonnés par le père

#### 3.3.1. Exposition à la violence conjugale, physique et psychologique

Comme vu plus haut, à la base du départ du père, entre autres facteurs, il y a la conflictualité entre les époux. Plus de la moitié des enfants (54%) ont été exposés à cette forme de violence, en assistant aux bagarres, aux propos orduriers, aux blessures d'un parent du fait de l'autre. Certains d'entre eux ont été des cibles accidentelles ou volontaires des antagonistes. Face à ces réalités, les enfants ont été saisis souvent de peur, d'angoisse en cas de montée de tension dans le couple parental. Ces enfants souffrent d'énurésie, d'encoprésie, de cauchemars, de la faible estime de soi, des perturbations alimentaires et du sommeil, du manque de concentration à l'école. Après le départ du père, dans 10% des cas, ils ont continué à être exposés à la violence verbale, physique entre la mère et son nouveau partenaire.

S'agissant de la violence physique subie, on note qu'au cours des rixes entre parents, 34% des enfants avaient reçu des coups involontaires ou volontaires. 41,17% d'entre eux avaient été victimes de blessures corporelles. En plus de ces coups, la quasi-totalité des enfants ont éprouvé la violence psychologique. Par ailleurs, après le départ du père, les mères ont des regrets, sont anxieuses, stressées. Une partie d'entre elles recourent à l'alcool ou à la drogue pour tenir le coup. Ce qui fait que 40% de ces femmes ont reconnu être devenues plus violentes, plus agressives verbalement et physiquement envers les enfants. Certaines d'entre elles ont tenu ces propos :

*« Oui, je reconnais que j'avais changé dans les premiers jours du départ de mon mari. J'étais devenue désagréable à l'égard de mes gosses : je les insultais beaucoup, ma main volait plus vite que d'habitude »* (P.K., 35 ans, abandonnée avec 3 enfants). *« C'était difficile pour nous tous. Moi, je souffrais de cette rupture et mes enfants en ont pris les pots cassés. Je les grondais, je leur donnais des tapes pour un oui, pour non »* (V.B., 43 ans, abandonnée avec 2 enfants).

Dans 64% des familles, les enfants ont reconnu que le degré de violence de la part de la mère a effectivement accru. Les enfants qui en sont le plus victimes sont ceux qui ont pris fait et cause pour le père. Dans la même veine, les mineurs, dans 26% des cas, ont soutenu que, depuis le départ du père, ils reçoivent beaucoup plus de coups de la part des adultes autres que la mère qui résident sous le toit familial. A cet sujet, voilà des extraits de discours des enfants enquêtés :

*« Mon tonton, comme il sait que papa n'est plus là, il me frappe tous les jours »* (M.P., âgé de 12 ans, en classe de 5<sup>e</sup>) ; *« Avant, mes tantes ne me touchaient pas. Elles avaient peur de mon père. Maintenant, papa n'est plus à la maison. Elles nous bottent comme elles veulent »* (V.R., âgée de 13 ans, en classe de 6<sup>e</sup>).

#### 3.3.2. Parentification et exploitation économique

Après le départ du père, 66,66% des enfants enquêtés, âgés de 13 à 18 ans, ont été parentifiés. Ils soutiennent leur mère, la réconforte, deviennent ses confidents. Ils apportent des soins à leurs cadets, les surveillent, les protègent, les appuient dans les travaux scolaires, font le ménage. Ceci « vole » à ces adolescents leur enfance, fait peser sur eux des lourdes charges, impactant négativement leur développement social, psychique, physique.

L'exploitation économique est également une autre expression de l'"adultisation" de l'enfant. Après le départ du père, on constate une mutation au niveau des occupations des enfants. Sur les 38 petits qui étaient scolarisés, 10 soit 26,31% ont été déscolarisés et se sont engagés dans des activités lucratives. 3 des 4 enfants qui étaient en apprentissage sont devenus des enfants travailleurs.

Les garçons sont vendeurs de journaux, de papiers hygiéniques, de l'eau glacée. Ils sont des cireurs de chaussures, des laveurs de voitures, des portefaix. Les filles aident leurs mères au marché ou sont des domestiques, des vendeuses d'eau glacée, de papiers hygiéniques. Ces enfants exécutent des travaux au-dessus de leurs forces, passent de longues heures au travail subissant de la violence physique, psychologique de la part des clients ou de leurs employeurs. Pourtant, plus de la moitié du groupe (52,38%) n'a pas l'âge légal d'admission au travail fixé à 16 ans par le code du travail (Abissa, 2020).

### 3.3.3. *Violations des droits à l'éducation, négligence et déviance*

Au sens de la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 à 16 ans (Koné, Kaphalo Ségorbah et Pétanhangui, 2021). Pourtant, sur les 38 enfants qui étaient scolarisés au moment où la famille était unie, 10, soit 26,31% ont été déscolarisés et se sont engagés dans des activités génératrices de revenus. Dans l'ensemble, parmi les enfants travailleurs non scolarisés, plus de la moitié du groupe (52,38%) n'ont pas encore 16 ans, l'âge limite de scolarisation. Par ailleurs, plus de la moitié des enfants qui sont scolarisés (54%) ont une motivation, une concentration, une attention faibles à l'école. En plus, ils ont d'insuffisants rendements.

Les enfants enquêtés sont également négligés. 58% d'entre eux se sentent abandonnés par le père et négligés par la mère. Ils craignent d'être à tout moment délaissés par la mère, à l'instar du père. Depuis le départ du père, ces petits se sentent livrés à eux-mêmes, peu surveillés, bénéficiant d'une plus grande liberté. Enfin, les investigations révèlent que depuis l'absence du père de la maison, des troubles de comportements chez 36% d'enfants sont apparus ou se sont exacerbés (toxicomanie, activités sexuelles précoces, cybercriminalité, école buissonnière, sorties intempestives, etc.) 45% des mères ont certifié cet état de fait.

## 4. Discussion

Nos résultats indiquent que dans la majorité des cas le niveau de vie des familles abandonnées baisse. Ceci s'explique par le fait que la désertion du père ampute le groupe familial de son plus grand pourvoyeur de ressources matérielles et financières. La mère, à qui échoit la responsabilité de chef de ménage, est généralement sans une source de revenus consistants. Nos résultats s'inscrivent ici dans le sens des travaux de Kouakou (2006) qui a trouvé que, maintenue dans un rôle de ménagère et dans une position de dépendance économique à l'égard de son époux, la femme ivoirienne perd sa sécurité financière, en cas de divorce ou de veuvage. Certains quartiers où elle trouve refuge sont d'ailleurs nommés avec humour « mon mari m'a laissée » ; « sicoboïs ».

Nos résultats confirment que l'abandon de la famille par le père fait que la mère est stressée, a une faible estime de soi, un sentiment d'échec, de culpabilité. Son état de stress est lié aux charges qu'elle doit assumer alors qu'elle est indigente. Elle éprouve un sentiment d'échec, de culpabilité et a une faible estime de soi parce que le mariage dans la société africaine valorise la femme et la rupture de ce

lien la rabaisse. Cette dislocation est d'ailleurs vue comme une entorse aux normes coutumières de la conjugalité. Ceci a été déjà mentionné par Dial (2000) qui a écrit qu'au Sénégal : « le divorce reste perçu encore comme une transgression des "bonnes mœurs", et il s'inscrit dans les catégories négatives de représentations sociales ».

D'après les informations que nous avons recueillies, les enfants abandonnés sont victimes de sévices corporels et psychologiques. Ces sévices sont les conséquences du conflit opposant les parents. Ces derniers, lors des rixes, infligent des coups aux enfants indirectement, parce que ces conflits se déroulent généralement au sein de la famille, en présence des enfants. Ceux-ci sont pris également pour cibles directement à cause de la division de la famille due au conflit de loyauté. Nos résultats s'alignent ici sur l'étude menée par Lavergne, Turcotte et Damant (2008) sur la cooccurrence entre la violence conjugale et la maltraitance infantile. L'analyse qualitative du contenu de 43 entrevues faite par ces chercheurs confirme cette cooccurrence.

Après le départ du père les petits continuent de subir la maltraitance. Ceci est dû aux conduites addictives de la mère, au stress, à la faible estime de soi qu'elle éprouve. Ce résultat ne s'écarte pas des recherches de Guterman et Lee (2005) qui ont noté que l'absence du père rend peu disponibles au foyer, les moyens financiers, les soins aux enfants, le soutien émotionnel. Ceci limite la capacité de la mère à prendre soin des petits et accroît la probabilité qu'elle agisse envers eux de façon coercitive, abusive.

D'après nos données, l'abandon de famille par le père parentifie les enfants. En effet, ces derniers jouent de manière prématurée des rôles dévolus aux adultes pour réduire le vide laissé par le père et pour soutenir la mère. Leur entrée précoce sur le marché du travail s'inscrit dans ce cadre. L'enfant « vend » sa main-d'œuvre pour aider la mère à faire face à l'indigence économique de la famille. Ces résultats s'alignent sur les travaux de Fortin et Lachance (2011) qui mettent la parentification parmi les médiateurs entre la violence conjugale et les difficultés d'adaptation sociale des mineurs. Ces résultats s'inscrivent également dans les conclusions du rapport produit par la République de Côte d'Ivoire (2012) sur l'exploitation économique des enfants. Selon ce rapport, l'indigence des familles pousse les petits à investir le marché du travail.

Les enfants de notre échantillon d'enquête éprouvent un sentiment d'abandon. Ceci est dû, d'une part, au départ du père de la maison, départ qui réduit les interactions entre le papa et ses enfants. D'autre part, ce sentiment est engendré par le peu d'attention qu'offre la mère, à cause de ses nombreuses charges parentales, de son état de stress. Par ailleurs, chez ces petits, on remarque l'apparition ou l'amplification des conduites répréhensibles. Cet état de fait est favorisé par la décroissance de l'autorité au sein du ménage. Peu rigoureuse, la mère exerce un contrôle insuffisant sur les enfants, chose qui est facteur de la déviance juvénile. Ces résultats concordent avec les recherches de Wells et Rankin (1991) qui, dans une méta-analyse, ont recensé une cinquantaine d'études publiées entre 1926 et 1989 liant la rupture familiale et la déviance juvénile (Mucchielli, 2001).

Enfin, nos résultats indiquent que les droits à l'éducation des enfants sont violés. Ces enfants sont déscolarisés parce qu'ils bénéficient d'insuffisants appuis financiers et matériels de la part de la famille. La démotivation qui gagne ceux qui continuent d'aller à l'école découle de la dislocation familiale, du changement du cadre de vie et d'école, de la violence et de la négligence qu'ils subissent. Ces résultats s'inscrivent dans les travaux de Diette, Goldsmith, Hamilton et Darity (2017) qui ont révélé que les

enfants maltraités sont susceptibles d'abandonner l'école plus que ceux qui n'ont pas été violentés.

Ces résultats confirment notre hypothèse de travail. Cependant, notre étude a des faiblesses. Les pères déserteurs n'ont pas été enquêtés. Ceci permettrait de mieux comprendre les déterminismes de leur conduite et d'infirmier ou de confirmer les propos des mères délaissées. En plus, il y a la petite taille de notre échantillon d'enquête, la durée relativement courte des investigations menées.

## 5. Conclusion

Le présent travail a examiné le lien entre l'abandon de famille par le père et la maltraitance infantile. Les résultats indiquent que le départ du père précarise la famille. La mère restée seule avec un faible pouvoir d'achat est surchargée de tâches parentales. Stressée, se culpabilisant, elle a des conduites addictives. Pour les enfants, elle reste donc peu disponible affectueusement. Dans un tel contexte, les petits sont parentifiés, déscolarisés, négligés, exploités économiquement, exposés aux violences conjugales, physiques et psychologiques.

L'abandon de famille est donc une infraction dont les conséquences ont une ampleur non négligeable. Il est associé à plusieurs mauvais traitements des enfants, à la dégradation des conditions de vie de la famille et de la mère délaissée. De ce fait, sa punition, sa prévention et le traitement de ces impacts doivent être inscrits dans les préoccupations des décideurs. Les femmes et les enfants victimes et leur entourage doivent être encouragés à dénoncer les pères fautifs afin qu'ils subissent la rigueur de la loi. Des aides matérielles, financières et juridiques doivent être octroyées par les pouvoirs publics aux familles délaissées en vue de les faire sortir de la précarité, d'offrir aux enfants abandonnés une opportunité d'être épanouis, d'être éduqués, d'avoir des conduites en phase avec les normes et valeurs de notre société. Enfin, ces appuis permettront aux mères seules d'être autonomes et de disposer des ressources adéquates pour élever convenablement leurs petits.

## Déclaration d'éventuels conflits d'intérêts

L'auteur déclare sur l'honneur que la soumission et la publication de ce manuscrit ne sont liées à aucun conflit d'intérêts.

## Références

- Abissa K.H. (2020). Droit du travail. Abidjan : abc, 519p.
- Diby K.M. (2018). Pauvreté urbaine et émergence d'initiatives économiques informelles de survie à Abobo, une commune de l'espace périphérique nord d'Abidjan en Côte d'Ivoire. *Revue canadienne de géographie tropicale*, 5(1), pp.30-38.
- Cohen L. E. et Felson M. (1979). Social Change and Crime Rate Trends : A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*, 44 (4), pp.588-608.
- Dial F.B. (2000). Le divorce, source de promotion de la femme ? L'exemple de femmes divorcées de Dakar et de Saint Louis (Sénégal). In Genre, population et développement en Afrique : colloque international. Dakar : IRD, UEPA, 15p.

Diette T. M., Goldsmith A.H., Hamilton D. et Darity W.A. (2017). Child Abuse, Sexual Assault, Community Violence and High School Graduation. *Review of Behavioral Economics*, (4), pp. 215-240.

Disashi R. (2015). Attachement mère-enfant dans une famille monoparentale. Communication à la 7<sup>e</sup> Conférence Africaine sur la Population, 15p. Consulté le 20 mai 2021 à l'adresse : [uaps2015.princeton.edu](http://uaps2015.princeton.edu).

Felson et van Dijk J.J.M. (1993). La théorie des opportunités et l'erreur de généralisation. *Criminologie*, 26(2), pp.29-36.

Fortin A. Lachance L. (2011). La parentification chez l'enfant exposé à la violence conjugale. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 1(29), pp.63-86.

Fulchiron H. (2011). Pluralisme et rupture familiale. In Roy O. (Ed.), *Réflexions sur le pluralisme familial*, pp.183-189. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre.

Guterman N. B. and Lee Y. (2005). The Role of Fathers in Risk of Physical Child Abuse and Neglect : Possible Pathways and Unanswered Questions. *Child Maltreatment*, 10(2), pp.136-149.

Institut National de la Statistique (INS). (2017). Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2016, Rapport des résultats clés. Abidjan : INS, 442p.

Koné J, Kaphalo Ségorbah S. et Pétanhangui A. Y. (2021). Bilan de la politique ivoirienne en éducation : insuffisante. Document de Politique n°77 d'Afrobarometer, 17p.

Kouakou F. P. (2006). Les organismes d'intervention auprès des enfants de la rue à Abidjan (Côte d'Ivoire) : Représentations sociales et stratégies d'intervention. Mémoire de maîtrise en intervention sociale, université du Québec à Montréal. Mémoire non publié, 145p.

Lavergne C., Turcotte D. et Damant D. (2008). Cooccurrence de violence conjugale et de la maltraitance envers les enfants : points de vue des intervenants de la protection de jeunesse. *Criminologie*, 41(2), pp.247-267.

Mucchielli L. (2001). Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable. *Déviance et Société*, 25 (2), pp.209-228.

Noël R. et Cyr F. (2012). De la situation monoparentale à la question du tiers. *Psychothérapie*, 32 (1), pp.39-48.

OMS. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève : OMS, 404p.

OMS. (2020). Violence à l'encontre des enfants. Consulté le 12 avril 2021 à l'adresse : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>.

ONU-Habitat. (2012). Côte d'Ivoire : profil urbain d'Abobo. Nairobi : UNON, 28p.

République de Côte d'Ivoire. (2012). Rapport sur l'Etude des phénomènes de traite et de travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du transport, du commerce et du domestique

(EPFTE, 2011). Abidjan : INS, 148p.

Sarda M. et Perron G. (1983). L'agressivité chez les garçons en foyer monoparental matricentrique. *Santé mentale au Québec*, 8 (2), pp.11-121.

Yacouba Konaté. (2017). Abobo, ADOLand d'hier à aujourd'hui. *Afrique contemporaine*, 3-4 (263-264), pp.341-364.

© 2022 ROLAND, License Bamako Institute for Research and Development Studies Press. Ceci est un article en accès libre sous la licence the Créative Commons Attribution License (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>)